

Lyon

Après l'incendie mortel dans un squat : « Sonia était une personne formidable »

Près de 80 personnes ont rendu hommage, samedi après-midi, à la femme de 27 ans qui a péri, en début de semaine, dans l'incendie d'un bâtiment à Caluire-et-Cuire. Le rassemblement s'est tenu place Mazagran (7e), où elle avait ses habitudes.

Un tag rend hommage à « la reine des abeilles », le surnom de Sonia, sur un mur qui borde la place Mazagran (Lyon 7e), où elle avait ses habitudes. Près de 80 personnes se sont rassemblées à cet endroit, samedi, en fin d'après-midi, après le décès de cette femme de 27 ans, en début de semaine. Elle a péri dans l'incendie d'un squat, survenu dans la nuit de lundi à mardi, rue Pierre-Bruzier, à Caluire-et-Cuire.

« Elle était têtue mais super gentille »

« C'était une personne formidable, incroyable, qui nous donnait tout le temps des conseils », se remémore Fatima. « Je l'aimais bien, je venais ici pour la voir », complète Aurélie. « Elle m'a beaucoup aidé. Elle était têtue mais super gentille », décrit, au bord des larmes, Jack.

Les parents de la victime seraient à la rue

La jeune femme, en situation régulière, « errait de squat en squat », précise Salomé. Ses parents sont à la rue depuis deux ans, selon des collectifs de soutien, qui affirment que sa mère est une ancienne gardienne d'immeuble, licenciée par un bailleur social local.

Le compagnon de Sonia fait partie des deux blessés graves



La photo de la victime a été affichée sur un arbre de la place Mazagran, transformé en un lieu de recueillement, avec des fleurs et des bougies. Photo Jérôme Morin

de l'incendie, toujours pris en charge à l'hôpital, de même source. L'autre jeune homme « a dû être opéré. Il est blessé aux jambes, a des problèmes de dents », précise Colette Blanchon, membre d'Intersquat 69. On ne sait pas si, à la sortie de l'hôpital, ils vont être remis à la rue, s'inquiète-t-elle. Certains sinistrés dorment dehors, n'ont plus de papier ni d'argent. Il n'y a pas d'excuse à cela. »

« On est sorti dans la précipitation »

C'est le cas d'Alsény, un jeune homme qui n'a pas pu changer d'habits depuis le drame. Le feu s'est déclenché « en plein sommeil. On est sorti dans la précipitation. Je n'ai pu prendre qu'un sac », dans lequel il conserve précieusement un duvet, pour se

protéger un peu du froid la nuit. Le rendez-vous, place Mazagran, a été marqué par une minute de silence en hommage à Sonia et par quelques prières de parole. L'un des sinistrés, « demandeur d'asile depuis un et demi » sans proposition d'hébergement, a déploré « l'inaction de l'Etat » qui « nous a conduits à habiter ce bâtiment », dont la destruction post-sinistre a débuté.

« 116 personnes ont subi l'incendie. On n'a proposé qu'à 47 personnes d'être logées à l'hôtel une semaine », a regretté un autre squatteur. Ces 47 chambres correspondent aux nombreux habitants pris en charge par les secours, précisent les autorités. La plupart des bénéficiaires ont refusé ces nuitées.

• J. M.

Lyon • Un rassemblement en solidarité avec le peuple géorgien prévu ce dimanche, place Bellecour

« Nous souhaitons exprimer notre solidarité avec le peuple géorgien, qui manifeste actuellement dans plusieurs villes du pays et à travers le monde ». À Lyon, un rassemblement « pacifique » est prévu ce dimanche à 11 heures, sur la place Bellecour, pour « dénoncer la fraude électorale » et « les actions illégitimes » du nouveau gouvernement géorgien.

Pour mémoire, dans ce pays du Caucase, le climat social est bouillant depuis les dernières législations. Les élections du 26 octobre ont été remportées par le parti au pouvoir, mais dénoncées comme truquées par l'opposition pro-européenne. Dans les rues de la capitale Tbilissi, chaque manifestation rassemble des milliers de personnes.

Les protestataires accusent leurs dirigeants d'entraver les ambitions de la Géorgie, en particulier celle d'intégrer l'UE, pour se rapprocher de la Russie. En réponse, le gouvernement accentue la répression et multiplie les arrestations, notamment celles d'opposants politiques. Les bureaux de plusieurs partis ont récemment été perquisitionnés.

Loire | Rhône

Interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à livrer de la drogue par drone à la prison



Les jeunes hommes ont été interpellés sur un site de décollage de drones connu, avec un aéronaft et à proximité de paquets prêts à être envoyés. Photo Charly Jurine

Trois jeunes hommes originaires du Rhône ont été interpellés dans la nuit du 3 au 4 décembre pour avoir tenté de livrer de la drogue à l'aide d'un drone au centre de détention de Roanne (Loire). Durant leur comparution au tribunal, ils ont affirmé qu'ils ne se connaissaient pas.

Vendredi 6 décembre, trois hommes âgés d'une vingtaine d'années originaires du Rhône étaient jugés, en comparution au tribunal, pour avoir tenté d'introduire de la drogue, un téléphone et de la connectivité par drone au centre de détention de Roanne (Loire) dans la nuit du 3 au 4 décembre. Ce genre d'affaire est presque monnaie courante pour le tribunal lyonnais. Cette fois-ci, les peines l'étaient moins.

Cannabis et cocaïne dans les paquets

Dans le box, les trois prévenus ont des versions des faits assez semblables : ils ont accepté de « rendre un service » contre une rémunération, mais ne savaient pas qu'il s'agissait de livrer des détenus, et encore moins que de la drogue (près de 60 g de cannabis, 500 g de résine de cannabis, ainsi que 5,15 g de cocaïne) se trouvait dans les paquets.

Se connaissaient-ils ?

Un duo affirme avoir accepté de livrer « une console de jeux » à une caravane proche du canal, à Perreux (Loire), et

affirme ne pas connaître le troisième prévenu. Celui-ci confirme mais préfère exercer son droit au silence.

Ils avaient échangé dans un groupe de discussion

Pourtant, les trois hommes étaient au même endroit, au même moment, quand ils ont été interpellés. Tous ont pris part à des échanges dans des groupes de discussion dédiés aux projections vers la prison de Roanne. Des vidéos prises au moment des « livraisons » ont même été retrouvées.

De lourdes peines prononcées

Suffisamment d'éléments, selon le tribunal, pour condamner les trois jeunes hommes à des peines plus lourdes que celles requises par le parquet. Le chauffeur du trio a été condamné à deux ans de prison dont un an de sursis probatoire (sa peine ferme est donc aménageable), son « ami » Chems-Eddine Lemouli a écopé de trois ans de prison ferme à Lyon-Corbas avec mandat de dépôt, et Lyes Z'Taitou a été condamné à deux ans de prison à La Talaudière. Les trois hommes ont interdiction de se présenter dans la Loire pour une durée de trois ans.

• Clémence Dubost

Conformément à notre charte, nous citons l'identité d'une personne condamnée à au moins un an de prison ferme avec mandat de dépôt ou au moins deux ans de prison ferme ou avec sursis.